

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
LEPRETRE Pascal
DEBRIS Peggy
LIBERT Patricia
BEAUDLET Myriam
BEAUMONT Denis
POMMELET Rodrigue
NOREL Roger
GRAVELINES Isabelle

Absents excusés :

Monsieur SAILLY Christophe : pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETRE
Madame Elodie LAMBERT : pouvoir à Madame Patricia LIBERT
Monsieur LELEU Jean-Philippe
Monsieur EFFNER Jean-Pierre

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025

I) FINANCES :

1- Prêt relais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un prêt relais en attendant le versement des subventions relatives au Pôle éducatif et de loisirs ainsi que du FCTVA 2026/2027. Ce prêt relais serait d'un montant de 850 000 € 00.

Roger NOREL : 850 000 € 00 c'est la somme que nous devons avancer ?

Monsieur le Maire : oui c'est la somme à engager cette année.

Monsieur le Maire précise que la livraison du bâtiment est prévue mi-juin et que son inauguration est programmée pour le 30 août 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt relais de 850 000 € 00, par 10 voix pour et 2 contre (Isabelle GRAVELINES et Roger NOREL).

II) AFFAIRES GENERALES :

1- Dénomination de la nouvelle école :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été organisée auprès de la population dannoise afin de choisir un nom pour la nouvelle école.

Le nom ressorti de cette consultation est Pierre DELATTRE, ancien adjoint, directeur d'école pendant de nombreuses années, et très impliqué dans la vie associative locale.

Karine PUDWELL : Monsieur DELATTRE a-t-il été consulté ?

Monsieur le Maire : Oui, il a été informé, et il serait honoré de cette reconnaissance.

Denis BEAUMONT : comment s'est déroulée cette consultation ?

Peggy DEBRIS : un article a été publié dans le dernier bulletin municipal, les enfants de l'école ont été également consultés et une urne a été mise à disposition à l'accueil de la mairie.

Roger NOREL : quelle trace Monsieur DELATTRE a-t-il laissée à DANNES ?

Monsieur le Maire : son nom est celui qui est revenu le plus souvent parmi les propositions.

Pascal LEPRETRE : la majorité des votants étaient des parents d'élèves âgés d'une quarantaine d'années qui ont connu Monsieur DELATTRE comme enseignant et directeur.

Roger NOREL : mais ne nomme t-on pas un bâtiment après le décès d'une personne ?

Isabelle GRAVELINES : combien de voix a-t-il obtenu ?

Peggy DEBRIS : 15 voix sur 30 bulletins

Monsieur le Maire : le conseil municipal reste libre de sa décision. Il n'y a pas d'urgence à nommer l'école.

Peggy DEBRIS : il n'y a aucune obligation de nommer le Pôle éducatif. L'école maternelle, par exemple, n'a pas de nom.

Monsieur le Maire : l'objectif est de nommer les deux bâtiments.

Roger NOREL : mais Monsieur DELATTRE avait démissionné du conseil municipal

Pascal LEPRETRE : c'est le choix des personnes qui ont voté

Isabelle GRAVELINES : pourquoi nommer cette école maintenant ?

Monsieur le Maire propose de mettre au vote la dénomination suivante : « Pôle éducatif et de loisirs Pierre DELATTRE ».

Résultat du vote :

- Pour : 2 voix (Monsieur le Maire et POMMELET Rodrigue)
- Contre : 9 voix
- Abstention : 1 voix (BEAUDLET Myriam)

Monsieur le Maire propose alors une nouvelle dénomination : « Pôle éducatif et de loisirs des Coteaux. »

Résultat du vote :

- Pour : 7 voix
- Contre 2 voix (POMMELET Rodrigue, GRAVELINES Isabelle)
- Abstention : 3 voix (Monsieur le Maire, PUDWELL Karine, NOREL Roger)

Le Conseil Municipal décide donc de nommer les bâtiments situés au 19 rue de la mairie (école maternelle) et 19 bis rue de la mairie (nouvelle école) : « Pôle éducatif et de loisirs des Coteaux ».

La séance est levée à 19 h 15.